

Le peuplier et les enjeux environnementaux

Éric Paillassa, ingénieur à l'IDF (1)

Un document intitulé « Le peuplier et les enjeux environnementaux » a été réalisé en 2001 par l'IDF, avec la collaboration des CRPF. Ce document analyse l'état des connaissances actuelles en matière de relations peuplier / environnement, avec les acquis, mais aussi et surtout avec les incertitudes. Les différents points évoqués, dans lesquels il conviendra d'intégrer les conditions locales particulières, seront présentés successivement en trois parties :

- 1^{re} partie : *Aujourd'hui des peupliers, pourquoi ? ;*
- 2^e partie : *Le peuplier, l'eau et les cours d'eau ;*
- 3^e partie : *Le peuplier et la biodiversité.*

Les deuxième et troisième parties seront publiées dans nos prochains numéros.



1^{re} partie

Aujourd'hui des peupliers, pourquoi ?

■ Peuplements naturels et plantations

On trouve actuellement en France les arbres du genre *populus* principalement sous deux formes :

- en peuplements naturels : ce sont par exemple des *populus nigra*, mais aussi des *populus tremula* et des *populus alba* boisant les bords de cours d'eau, souvent en association avec des saules ou des aulnes. Ils constituent alors souvent la ripisylve, et appartiennent au complexe des forêts alluviales spontanées ;
- en peuplements pour la production de bois d'œuvre : ce sont alors des peupliers hybrides (cultivars) issus de croisements intraspécifiques ou interspécifiques entre *populus nigra*, *populus deltoïdes* ou *populus trichocarpa*. Ces peuple-

ments, issus de plantations à larges espacements, se situent en plaines alluviales où les sols assurent une bonne alimentation en eau. En fonction de la qualité des sols et avec certains cultivars, ces plantations peuvent aussi être réalisées hors des vallées.

Ces peuplements de production ne couvrent actuellement en France qu'environ 230 000 ha, car cette essence à bois tendre a des exigences physiologiques (en eau et en nutriments) qui ne lui permettent pas de se développer sur n'importe quel terrain forestier. La réalisation de plantations à larges espacements permet d'obtenir du bois d'œuvre à partir de chaque arbre planté.

L'utilisation de peupliers hybrides s'est généralisée car ces derniers ont une bonne rapidité de croissance (rotation de 20 ans) et une forte



© E. Paillassa, IDF

Le peuplier a certaines exigences vis-à-vis de la station.

productivité. Ils permettent ainsi de produire les quantités de bois d'œuvre nécessaires à l'industrie (2,5 millions de m³/an soit 30 % de la récolte bois d'œuvre feuillu en France) et ceci sur une superficie boisée réduite (1,4 % de la forêt française et 2,7 % de la surface en feuillus). De plus, la qualité de leur bois (tendre et clair, car peu duraminisé) est particulièrement adaptée aux usages réservés au matériau bois peuplier, c'est-à-dire la fabrication de contre-plaqué, d'emballages légers et de meubles. Leur utilisation permet en outre de valoriser au mieux des surfaces foncières parfois difficiles (zones inondables, sols engorgés en eau...).

Boisements et reboisements

Les boisements et reboisements en peuplier suivent principalement des évolutions cycliques, souvent liées à l'état du marché du bois. Si le marché est porteur, les récoltes augmentent ainsi que les reboisements qui suivent. Nous avons pu voir ainsi, par exemple, que si dans les années 1975 le peuplier a été moins planté suite à un marché du bois morose, depuis 1985 le rythme des récoltes et ensuite des plantations a repris, avec une ampleur importante dans le début des années 1990. Ces nouvelles plantations ont cependant peu accru les surfaces en peupleraies ; elles ont surtout suivi la récolte qui a doublé entre 1980 et 1990, en passant de 1,5 million de m³ à plus de 3 millions de m³ récoltés. Depuis 1992, la récolte peuplier a diminué pour atteindre, en 1997, 2,3 millions de m³. Le nombre des plantations a alors lui aussi diminué.



Les plantations de peupliers évoluent en fonction du marché du bois.

© E. Paillassa, IDF

Sur dix ans, la surface plantée en peuplier a finalement peu évolué en France. De l'ordre de 230 000 ha, elle ne devrait guère augmenter à l'avenir. Les différents chiffres publiés de 1990 à 1998 confirment ce bilan.

Cependant, si au niveau national la surface de la peupleraie est relativement stable, il existe d'une part des surfaces qui ne sont pas reboisées en peuplier et d'autre part des surfaces agricoles qui sont boisées en peuplier. Cela provoque des variations notables des surfaces boisées et reboisées avec cette essence, en fonction des régions et des années.

Les accroissements de surfaces de peupleraies

Les accroissements de surfaces ont essentiellement pour origine des modifications socio-économiques rurales : ce sont alors les boisements réalisés sur certains délaissés agricoles. Ces derniers sont le résultat :

- des évolutions récentes en matière de politique agricole : il s'agit princi-

palement de zones d'élevage où l'activité d'élevage était la moins rentable, comme les prairies humides et les prairies de fauche. Ces prairies constituent parfois de grands secteurs, comme par exemple les basses vallées angevines, le marais poitevin ou le val de Saône ;

- de l'évolution de l'économie rurale, avec des départs en retraite de fermiers, sans reprise de l'activité agricole. Pour le propriétaire foncier, si le terrain convient au peuplier, le choix du boisement peuplier est souvent une des solutions les plus attractives (courte rotation, rentabilité, sylviculture pouvant utiliser des techniques agricoles). Cependant, dans les cas où la reprise d'une activité agricole est possible et pour des terrains potentiellement populicoles, cette reprise se fait généralement au profit de la culture (maïs, par exemple).

Ainsi, sur les stations adaptées (2), suite à des modifications socio-économiques, le peuplier apparaît souvent comme une alternative économique viable. Cependant, il constitue parfois (plutôt pour des non forestiers) une des solutions envisagées en dernier.

Les diminutions de surfaces de peupleraie

Les diminutions de surfaces ont deux origines principales :

- le constat *a posteriori* de l'inadaptation des terrains : il s'agit ici de peupleraies installées sur des terrains inaptes au peuplier. Après l'exploitation de ces peupleraies, qui sont généralement des échecs économiques, le reboisement se fait avec une essence différente. De nombreux boisements réalisés sur plateau, dans des conditions très limites (sols souvent hydromorphes ou insuffisamment alimentés en eau en été) et bien souvent avec le cultivar I 214, en sont des exemples ;
- des modifications locales des conditions pédoclimatiques : par exemple, en vallée de la Garonne, certains secteurs ne permettent plus une production de peuplier dans des conditions économiques satisfaisantes, du fait d'une modification des conditions

stationnelles résultant de l'abaissement durable de la nappe phréatique. Ainsi, le choix du peuplier a ses limites : principalement quand les conditions pédoclimatiques ne conviennent pas, ou plus.

Conclusion

Au niveau national, les accroissements et les diminutions de surfaces des peupleraies tendent à se compenser, d'où la quasi stabilisation des surfaces populières.

Le peuplier, essence à rotation courte, est très sensible aux notions de rentabilité économique et de marché du bois, ce qui induit des répercussions rapides. Si la production de bois d'œuvre peuplier ne peut pas, ou ne peut plus, se faire avec une rentabilité satisfaisante, le choix du peuplier n'est pas, ou n'est plus, conseillé. ■

Sources : Statistiques forestières du ministère de l'Agriculture et de la Pêche (données SCEES).

Résumé

Le peuplier a une place clairement définie dans la forêt française et dans la filière bois. Si cette place reste relativement stable, les évolutions des boisements et des reboisements en peuplier suivent des cycles économiques, elles matérialisent aussi les changements socio-économiques de l'espace rural. Certaines évolutions sont aussi liées à des conditions pédoclimatiques changeantes, localement.

Mots-clés : peuplier, évolution surfaces, peuplements naturels, boisements, reboisements, station.

(1) Avec la collaboration des Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF).

(2) Sur des sites peu ou pas adaptés au peuplier, comme par exemple les barthes de l'Adour, l'abandon de l'activité agricole n'a pas forcément induit des boisements en peuplier, les terrains n'étant pas ou peu favorables au peuplier.